

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 8 juillet 2019 à 18 heures 30

SOUS DOMAINE :

L'an deux mille dix-neuf et le huit juillet à dix-huit heures trente

OBJET :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Vente d'une parcelle

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Rendue exécutoire

Présents :

BROUSSE Michel, BROSSE Christian, BRUNEL Christophe,
CALMETTES Didier, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE
Jérôme, GALINER Alain, GIESE Peter, HENNEBELLE Jean-Luc,
LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian,
TANNEAU Gilles, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL
Pierre, YUS Joseph.

Convocation du
Comité en date du :
8 juillet 2019

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par BOURRUST,
MORIN Didier remplacé par MAUREL,
PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe

Affichage en date du :
21 juin 2019

Absents excusés :

ALRIC Didier, ANDRIEU Catherine, ANDRIEU Francis, CALMON
Régis, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, DE
PRADIER D'AGRAIN Armand, GUILHEM Evelyne, GUY Raymond,
JUN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Publication de la
présente en date du :
21 juin 2019

Délibération n°
20190017

Secrétaire de séance :

HENNEBELLE Jean-Luc

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la proposition d'achat de la société PLASTISUD concernant la parcelle de la déchèterie de Castelnaudary. Monsieur le Président précise que cette parcelle mesure 7 mètres sur 3 mètres.

Monsieur le Président propose d'accepter la vente de la parcelle à PLASTISUD.
La proposition de prix pour la parcelle est de 1500€.

Voix pour : 21
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOpte À L'UNANIMITE

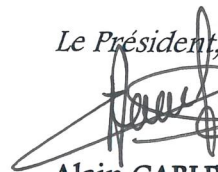
Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 11 juillet 2019

Le Président,


Alain CARLES

